

Séminaire transnational EQUAL RARETE « Mobilité et réseaux »

Séance plénière du 13/12/2006

Paris, le 13 décembre 2006

Synthèse

Participants :

Mme VIRASSAMY a introduit ce séminaire en demandant à chacun des participants de se présenter rapidement.

Se sont présentés :

Mme Jean, responsable du partenariat International au CFA de l'Ameublement, et coordinatrice des présentations de la matinée.

Laetitia Quilquini : elle est chargée de mission Mobilité au conseil régional d'Ile-de-France, au sein de l'Unité Développement.

Evin McCarthy : originaire d'Irlande, il collabore au projet e-CIT qui sera présenté ultérieurement

Alain AYADI : originaire d'Allemagne, il présentera son établissement de formation aux métiers du meuble.

Françoise FOUQUET : elle représente l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse. Elle donnera quelques conseils de recherche de financement de projet de mobilité vers l'Allemagne.

Johanna GULLICHSEN : elle est finlandaise. Elle a monté un magasin de vente d'artisanat finlandais et partagera son aventure.

Claudio RICCIO : il fait partie du service marketing de la Mairie de Naples, qui est partenaire dans un projet de remise en place de l'artisanat, dans le cadre du projet RESHAPING.

Luca VETROMILE : il est consultant auprès de la Mairie de Naples et s'occupe plus particulièrement de projets transnationaux.

Sophie SALIN : elle travaille au Centre International d'Etudes Pédagogiques, qui dépend de l'Education Nationale. Ce centre est partenaire d'un projet Leonardo intitulé E-CRAFT IDEA TUTOR ; il sera présenté ultérieurement.

Maria RUDOWSKI : elle est directrice du CR21, qui est une structure du Ministère Français de l'Education Nationale. Elle collabore avec Mme JEAN sur un projet Leonardo sur les métiers d'art.

Marie-France ZAZZI : elle est chargée de mission à l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, qui est la structure nationale fédératrice des 106 chambres départementales et des 22 chambres régionales de métiers. L'APCM coordonne les aspects financiers de tous les projets et apporte un support technique à la SEMA et aux partenaires.

Angelo GABASO : il est ébéniste à Naples. Il est également scénographe et décorateur.

Vincenzo PARISO : il est directeur de ECIPA CAMPANIA, qui est le centre de formation de l'artisanat en Italie. ECIPA CAMPANIA est partenaire du projet RESHAPING à Naples.

Mario VALENZANO : il fait partie de l'organisme ECIPA CAMPANIA et collabore également au projet RESHAPING à Naples.

Gianfranco CORRIERI : il est directeur du CEDIT, qui est le Centre de Diffusion de l'Entreprise en Toscane. C'est un centre de la Fédération des Artisans en Toscane, en charge d'actions de formation, de conseils auprès des entreprises. Le CEDIT travaille depuis plusieurs années sur le sujet de la mobilité des jeunes et des apprentis. Il présentera quelques expériences menées dans ce domaine ultérieurement.

Raquel ROMERO : elle fait partie du CEDIT. Elle est chargée des projets transnationaux.

Charles-Adrien BUENO : il est délégué SEMA

CELESTE GATTO : elle fait partie de l'organisme ECIPA CAMPANIA, et collabore au projet RESHAPING, en partenariat avec la SEMA.

Alessandra TRANI : elle fait partie du Consortium de Naples. Elle représente l'ECIPA Italie pour le projet PORTA FORTILENSIS. Cet organisme est partenaire de la SEMA dans le cadre du programme RESHAPING.

Stefania SARTORELLI : elle travaille pour le Centre de Formation de la Région Campanie. Elle est en charge de projets transnationaux.

Pablo BLANCO : il représente Oficioyarte, l'Organisation des Artisans d'Espagne. Il présentera le fonctionnement de son association ultérieurement.

Mike SPENCER : il dirige le Syndicat des Maîtres Tapissiers au Royaume-Uni. Il s'agit d'une association créée il y a 60 ans, qui a connu quelques incidents mais qui envisage à présent l'avenir de manière positive.

Sue SPENCER : elle est la directrice de l'Association des Artisans Drapiers au Royaume-Uni.

Aude CAZORLA : elle est chargée de mission sur un projet Equal à Plaine-Commune (département 93). Il s'agit du projet « territoires et patrimoine pour une économie partagée ».

Anne-Françoise GRONDIN : elle travaille à la SEMA sur la thématique des métiers rares.

Gabriel DAVID : il fait partie de la CAPEM, la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment. Cet organisme est en convention avec la SEMA et collabore à la rédaction de fiches-métiers touchant aux métiers de la restauration du patrimoine bâti, qui se trouvent à la frontière avec les métiers d'art. La CAPEM vient d'achever un projet EQUAL sur la transmission des savoir-faire rares du patrimoine (projet RESSAC) et entame un projet « transformation » sur la professionnalisation durable.

Site de la SEMA : www.eurosema.com
www.moveart.org

Madame Filomena Jean - Responsable des échanges internationaux au CFA de la Bonne Graine

De par son expérience dans l'organisation de la mobilité tant en formation initiale qu'en post apprentissage, et de son contact permanent avec les formateurs aux métiers d'art de l'ameublement, Mme Jean pense que la pérennisation et la transmission des métiers doivent s'appuyer sur l'identification et l'organisation des compétences. Il en est de même pour la mobilité. Il ne peut pas exister selon Mme JEAN de mobilité sans avoir au préalable identifié les compétences. Le thème des compétences sera le fil rouge des différentes interventions.

Elle a ensuite introduit une série de présentations de différents projets, européens ou internationaux auxquels elle participe.

Présentation du Nikkarikeskus

Mme JEAN en a fait la présentation en l'absence de Mme Anne Vitala. Le Nikkarikeskus, situé en Ostrobothnia, au nord-ouest de la Finlande, est un centre de présentation de la production régionale en ameublement et

décor, un lieu de rencontre de la formation et de la production, doté de bureaux, de salles de réunion et de conférences, de surfaces d'exposition, et de vente, d'une bibliothèque ouverte aux étudiants de l'institut de formation attendant ainsi qu'aux visiteurs internationaux et aux professionnels locaux.

Ce centre est situé dans une région où sont implantées de nombreuses entreprises dans le secteur du meuble et dans des secteurs connexes (textiles, tapis, ...), formant ainsi un tissu industriel très bien organisé et riche de nombreuses compétences. S'ajoutent à ces métiers des entreprises de ferronnerie et de fabrication de couteaux.

Le type de production est très varié, depuis les meubles traditionnels jusqu'au design. Très souvent, les productions s'inspirent du style français et font appel à des techniques de sculpture sur bois, très similaires à celles utilisées à Naples (par exemple l'« intaglio » sculpture sur bois) On retrouve ainsi des compétences de décor de surface dans un pays pourtant réputé pour le style minimaliste et « design » de ses productions. Ainsi, les industries traditionnelles finlandaises préparent l'avenir en introduisant des styles plus "européens" dans leur production.

Le centre lui-même a été construit sur le même site qu'un centre de formation à tous ces métiers de l'ameublement : la « Jurvan school of culture and design ». Ce centre offre des formations en menuiserie, ébénisterie, textiles, métal, sculpture sur bois en niveau V et IV, et de design meuble, textile et métal en niveau III, il existe aussi une unité de formation continue. Symbole fort de la volonté d'innover dans le respect de la tradition, le Nikkarikeskus a été construit dans le prolongement du bâtiment le plus ancien, celui qui abrite la sculpture sur bois.

La construction et le financement du centre Nikkarikeskus pendant la première année ont été assurés par des fonds Européens. Aujourd'hui, le centre est en partie financé par les municipalités et par la région, le reste du financement étant d'origine privée (participation des entreprises à la gestion du centre). L'université de Vaasa, reliée à l'université d'Helsinki en matière de design, assure également une partie des formations et de la gestion.

Différentes recherches ont été menées par des collaborateurs du centre. La liste en est disponible.

Mme VIRASSAMY a posé la question de l'origine des étudiants de l'école. En réponse, Mme JEAN a indiqué que l'école accueille des étudiants européens, mais également des étudiants en provenance de Russie et des Pays Baltes. Le centre a été l'un des pionniers en matière d'accueil d'étudiants étrangers.

Nikkarikeskus : www.nikkarikeskus.fi

Création d'entreprise d'un artisan Finlandais en France – Johanna Gullichsen

Johanna GULLISCHEN a pris la parole. Elle est designer textile de formation. Depuis 15-20 ans, elle avait pour métier de créer des tissus et de les fabriquer, de manière artisanale, avec son métier à tisser, dans le cadre de sa société unipersonnelle.

L'activité de fabrication lui prenant trop de temps, elle a décidé de se concentrer sur la création de prototypes et de sous-traiter la fabrication auprès de 5 partenaires finlandais, de taille relativement modeste, mais équipés d'outils performants.

Depuis 10 ans, elle possède également une surface de vente à Paris. Elle a été attirée par le style de vie à Paris mais également par des perspectives de débouchés commerciaux plus attractifs. Lors de l'installation, elle a choisi de ne pas vendre uniquement ses productions, mais de proposer également d'autres produits représentatifs de la production artisanale finlandaise, afin de proposer un univers typiquement finlandais.

L'expérience a été très riche et intéressante. Aujourd'hui, malheureusement, son entreprise traverse quelques difficultés et elle a décidé de revenir à son activité de base, la création textile et la vente de ses produits.

En réponse à une question, Mme GULLISCHEN a précisé que son magasin se trouve au 74 Rue du Cherche-Midi, dans le 6ème arrondissement.

Johanna Gullichsen : www.johannagullichsen.com

Présentation projet e-CIT – Filomena Jean / Maria Edwige Rudowski / Evin Mac Carthy

Mme JEAN a pris la parole pour introduire un exemple de projet européen sur la transmission des métiers à l'aide d'un outil de e-learning. Maria RUDOWSKI et Evin McCarthy l'accompagnaient.

Ce projet a été initié par l'université de design de Helsinki, via sa branche de Vaasa MUOVA qui en est le promoteur avec les centres de formation de Jurva et Seinaijoki.

Partenaires européens:

France: CR2I et le CFA de l'Ameublement

Slovénie, Estonie, Irlande, Portugal.

Maria RUDOWSKI a présenté les grandes lignes du projet.

Maria RUDOWSKI fait partie du CR2I, qui est une structure créée par le Ministère Français de l'Education, afin de promouvoir les projets

européens, essentiellement et initialement au sein du réseau des GRETA (réseau de l'Education Nationale dédié à la formation des adultes). Ces programmes sont également ouverts aujourd'hui aux jeunes en formation initiale. La mission du CRII s'étend donc aujourd'hui à l'ensemble du champ de la formation professionnelle, pour les publics jeunes et adultes.

Dans ce cadre, le CRII est amené à aider les différents acteurs du réseau de l'Education Nationale à présenter des projets européens et à y participer. La CR2I est parfois une structure opératrice dans ces projets, puisque certains programmes ont des financements réservés au niveau national, et la vocation du CR2I est d'y participer.

La CRII participe à un projet pilote Leonardo, intitulé E-CRAFT IDEA TUTOR en partenariat avec Mme JEAN et M. McCarthy. Les partenaires pilotes finlandais ont été connus dans le cadre d'un autre projet Leonardo, sur les métiers du bois.

Ce projet porte à la fois sur les métiers d'art et sur les nouvelles technologies. L'objectif est de développer pour des filières traditionnelles de la formation, de l'information et des réseaux, grâce aux nouvelles technologies. Ce projet vise à créer un environnement de formation accessible à distance, à destination des jeunes qui se préparent à s'établir en tant qu'artisans d'art.

Mme JEAN a indiqué que l'objectif du projet e-CIT est également d'inciter les jeunes à faire preuve de créativité, en s'inspirant des traditions et de l'histoire des métiers pour préparer le futur, procéder à des associations de compétences complémentaires et traiter de nouvelles matières Ainsi, grâce à ce projet, les futurs artisans auront à disposition un outil qui leur permettra de stimuler leur imagination, développer leur créativité au travers de travaux proposés sur le réseau, soit en auto correction soit en monitoring avec un formateur. ils auront accès à des banques de données, ils pourront comparer leurs réalisations à celles d'autres jeunes européens, adapter leur production aux exigences d'un marché beaucoup plus vaste. D'autre part, l'un des objectifs de cet outil est de former les formateurs.

Ce projet rejoint selon Mme JEAN un autre projet de e-learning de ECIPA, CAMPANIA à destination des artisans, évoqué la veille.

Evin McCarthy a présenté les aspects concrets de ce projet. Le projet a été lancé il y a environ 1 an. M. McCarthy a rejoint l'équipe il y a 2-3 mois. Une autre idée était d'avoir une approche humaine, en s'intéressant avant tout aux utilisateurs (étudiants, professeurs) et non aux systèmes.

Le système comporte à la fois des tâches à accomplir par les étudiants et des ressources pour les aider à accomplir ces tâches. Le produit des tâches est destiné à être enregistré et intégré comme une nouvelle

ressource dans le système. L'objectif final est de donner une vision précise de l'industrie de l'artisanat aux étudiants.

Un point important de la démarche est d'inciter les professeurs à évaluer et commenter directement auprès des étudiants les résultats.

L'ensemble de l'outil est très facile d'utilisation et ne requiert aucune connaissance informatique particulière. Par exemple, l'attribution des tâches aux étudiants sera faite directement par le système, en fonction de la préférence des étudiants.

Les différentes tâches sont regroupées en 9 thèmes. Certaines tâches vont être interactives et amener l'étudiant à effectuer un raisonnement. D'autres vont aboutir à la création d'un prototype, permettant ainsi aux étudiants de ne pas rester uniquement dans un environnement en-ligne et d'apprendre leur métier dans un atelier.

La section «ressources » permettra aux étudiants de choisir le contenu (vidéo, textes, images, liens qualifiés vers d'autres sites..) qui les aidera à accomplir leur tâche. Au fur et à mesure de l'exécution des tâches, les résultats seront intégrés à la base de ressources sous forme de photos scannées, de textes... Les étudiants pourront ainsi effectuer des comparaisons avec d'autres étudiants d'autres pays.

Le choix de la présentation s'est porté sur une structure urbaine E-CITY, servant d'environnement pour la navigation dans le choix des tâches à accomplir. Ainsi, chaque tâche sera associée à un édifice. L'étudiant naviguera dans l'environnement urbain et pourra sélectionner un bâtiment. Un texte lui indiquera alors la tâche à effectuer. La tâche sera également reliée à l'histoire de la ville, permettant aux étudiants de se renseigner sur son histoire.

Grâce à cet outil, les étudiants pourront faire des recherches, passer du temps dans leurs ateliers, discuter entre eux... Le contenu de cet outil ne sera ni trop simple ni ennuyeux. Les étudiants auront la possibilité de présenter leur propre travail et d'accepter les critiques sur leur travail.

Pour les enseignants, ce système, facile d'utilisation, constituera une aide appréciable pour attribuer des tâches, donner une évaluation et faire des comparaisons et une source d'inspiration pour leurs préparations de cours.

En conclusion, Mme JEAN a indiqué que le projet e-CIT se terminera en septembre 2007 et donnera lieu à un congrès à Paris. L'avancement des travaux est également visible sur le site internet du projet.

M. souhaitait savoir quel serait l'âge des étudiants utilisateurs de e-CIT. Mme JEAN a indiqué qu'il s'adressait surtout à un public de jeunes en formation initiale, à partir de 15 ans.

En réponse à une question de Mme VIRASSAMY sur le thème de la formation, Mme JEAN a répondu que l'objectif de cet outil serait de stimuler la créativité des étudiants. L'université de Vaasa a lancé ce projet car les produits de l'artisanat traditionnel avaient du mal à se vendre et à trouver de nouveaux débouchés. e-CIT ne sera pas simplement un outil supplémentaire d'enseignement. Il permettra aux futurs artisans et artisans de trouver de nouvelles sources d'inspiration pour leurs produits et de se fixer des standards de qualité supérieurs. En effet, dans certains pays du Nord, l'artisanat représente plus un mode de vie qu'un métier. Les gens choisissent de vivre au travers de l'artisanat une aventure. Ils ne suivent pas nécessairement une formation appropriée et produisent des objets de faible qualité. Cet outil permet de prendre conscience de la nécessité d'une formation de qualité, afin de mieux contrer la concurrence de produits venus de pays tels que la Chine.

Mme VIRASSAMY a souhaité savoir qui avait constitué le référentiel de la formation. Mme RUDOWSKI a indiqué que le référentiel est en cours de construction. Il sera construit avec l'aide de partenaires (professionnels, centres de formation, centres de recherche, universités en charge de théoriser). e-CIT va s'appuyer sur les référentiels qui existent déjà chez les partenaires.

D'autre part, Mme JEAN a indiqué que si l'objectif final est de stimuler la créativité, il n'est pas question de transformer les étudiants en créateurs. La distinction entre des professionnels chargés de concevoir les objets et d'autres chargés de les réaliser est très nette. Le mot de créativité doit s'entendre au sens de connaissance approfondie des techniques mises au service de la création.

Mme JEAN a rappelé que pour la plupart des métiers, les référentiels existent déjà. Pour les autres métiers, il faudra construire ces référentiels en s'appuyant sur les professionnels en préalable de toute action de théorisation.

En réponse à la demande de précisions de Mme VIRASSAMY, Mme RUDOWSKI a indiqué que e-CIT allait s'inscrire dans les cursus de formation, déjà existants. Il représente avant tout un outil pédagogique supplémentaire. En ce qui concerne la France, cet outil pourra par exemple être mis au service d'un enseignant qui présente un groupe de jeunes à un baccalauréat professionnel dans un métier d'art. C'est donc l'outil lui-même, et plus précisément son contenu, qui va stimuler la créativité. L'objet de ce projet n'est pas d'élaborer un référentiel-métier européen. Il s'appuie sur des métiers déjà identifiés pour tous les matériaux. L'ordinateur n'est qu'un outil de transmission, accessible depuis son domicile. Cet outil sera au service des formateurs, pour les aider à mieux formaliser ce qu'ils veulent transmettre, enseigner

différemment et les engager à aller au-delà de ce qu'ils faisaient habituellement.

Mme RUDOWSKI a également indiqué qu'il s'agit d'un outil qui facilite la mise en réseau entre professionnels ou futurs professionnels.

E-cit: www.muova.fi/e-cit

Le promoteur : www.uiah.fi/muova

Le CR2i: www.cr2i.com

Digital media centre: evin.mccarthy@dmc.dit.ie

Présentation CEDIT – Gianfranco CORRIERI

M. CORRIERI a pris la parole afin de présenter un ensemble d'initiatives lancées par le CEDIT. Le CEDIT est une société créée en 1989 par l'Association des Artisans de Toscane. Elle propose essentiellement des conseils auprès des entreprises adhérentes. Cette association regroupe 520000 entreprises sur les 1,3 millions.

Le CEDIT est présent sur l'ensemble des régions de Toscane. Le CEDIT collabore avec les collectivités locales, les universités et les entreprises. Elle mène des actions de conseil et de formation professionnelle.

Cette activité est en particulier menée sur le plan transnational, au travers de programmes spécifiques (par exemple de collaboration avec l'Amérique Latine). Ainsi, le CEDIT a reçu les autorisations de l'Union européenne pour mener à bien ce type de projet avec l'Amérique Latine.

Dans le cadre des projets Leonardo, le CEDIT vient de terminer un projet pilote intitulé « Euro-pastage ». Il s'agit d'un projet dont l'objectif est de créer une organisation qui permettra d'effectuer des stages à l'étranger et d'informer les tuteurs. Lorsque les stagiaires en mobilité travaillent dans les entreprises, il faut que l'entreprise soit prête à accueillir ces stagiaires dans les meilleures conditions. Les projets de mobilité ne doivent pas se limiter à une simple expérience professionnelle, mais doivent permettre à l'entreprise d'accompagner le stagiaire dans un parcours de formation. Ce projet a permis de mettre en avant les compétences du tuteur.

Deux autres projets pilotes ont été entamés cette année. L'un d'eux consiste à créer des dispositifs de comparaison de systèmes de qualification régionale, avec 4 autres pays partenaires en Europe, dans le secteur de la métallurgie. L'objectif de ce projet est également de créer un dispositif de transparence et de validation des compétences acquises au travers de parcours informels, non-institutionnalisés : mobilité, stages. (Europa-stage est l'un des parcours informels qui va maintenant obtenir une reconnaissance au niveau italien et Européen).

Un autre projet, démarré récemment, s'adresse aux micro-entreprises. Il s'agit de créer au sein des associations professionnelles, des profils professionnels de personnes en mesure de valoriser les ressources humaines des micro-entreprises. Ainsi, par exemple, chaque grande entreprise possède un département Ressources Humaines, qui coordonne la validation des acquis, les parcours de carrières... Toutes ces activités n'existent pas dans les PME, PMI et micro-entreprises, pour des raisons de budget. L'objectif de ce projet serait de créer des centres de service, mis à la disposition des très petites entreprises, pour qu'elles puissent accueillir des figures professionnelles aptes à valoriser les ressources internes. Ce projet est entrepris en collaboration avec 8 autres pays européens.

M. CORRIERI a ensuite souhaité présenter plus en détail le projet de mobilité. Il s'agit d'un projet qui s'adresse aux jeunes diplômés, notamment de l'Université (maîtrise, licence,...). Pour cette population, la formation traditionnelle théorique a de nombreuses limites. M. CORRIERI a constaté au cours des 12 dernières années qu'un parcours de mobilité ou un stage de formation donne de meilleurs résultats.

Ces jeunes, quand ils sortent de parcours de mobilité, ont non seulement acquis des compétences, mais également une autre façon de se présenter sur le marché du travail. Ils comprennent mieux le monde du travail s'ils ont effectué un stage en entreprise dans un autre pays. Cette connaissance a beaucoup de valeur. Le CEDIT milite pour offrir aux jeunes cette expérience de mobilité.

Le CEDIT a créé au cours des dernières années de nombreuses collaborations avec les Britanniques, les Espagnols... Aujourd'hui, le CEDIT cherche à étendre ce réseau de partenaires et intensifier ce projet. La mobilité, selon M. CORRIERI, est la voie à suivre pour offrir une formation solide aux jeunes qui vont rentrer sur le marché du travail. M. CORRIERI souhaite s'adresser aux jeunes diplômés, mais également aux apprentis.

Plus généralement, M. CORRIERI est revenu sur les propos échangés la veille et s'est dit ému car il croit profondément en la mobilité.

Au mois d'octobre dernier, le CEDIT a présenté un projet européen dans le cadre d'un appel d'offres qui prévoit la création de plate-formes destinées à développer la mobilité. La région toscane, l'un des partenaires du projet (avec la Catalogne et la région de Vaastagota en Suède) a confié au CEDIT, étant donné son expérience en matière de mobilité, le suivi de ce projet. Dans le cadre de ce projet, des protocoles d'accord ont été signés entre les régions. Ces protocoles prévoient d'apporter une contribution pour étoffer la mobilité dans l'Europe entière. D'autres régions ont signé ce protocole d'accord (Pays Basque, Andalousie). La Toscane est aujourd'hui à la recherche d'autres régions partenaires.

La Toscane a prouvé l'efficacité de la mobilité par rapport à un cours théorique et a investi considérablement dans le domaine de la mobilité. La mobilité se fera en Toscane par l'intermédiaire des projets Léonardo, mais également avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE) et de la Région Toscane, via des financements spécifiques. En particulier, la nouvelle programmation du FSE prévoit d'affecter des fonds à des projets transnationaux. Ainsi, de nombreux toscans vont se trouver en situation de mobilité ou bien accueillir des étrangers en Toscane.

M. CORRIERI a insisté sur la nécessité de mettre en réseau les centres de formation qui gèrent et organisent la mobilité, qui envoient les jeunes et les accueillent. Ces échanges entre partenaires du réseau doivent selon M. CORRIERI se faire dans le respect de procédures de qualité, qui permettent d'expliquer de manière structurée comment mettre en place la mobilité et de définir les rôles et responsabilités de chaque partenaire (entreprise, centre de formation, jeune).

Deux autres projets Equal sont suivis par le CEDIT sur le thème de l'entrepreneuriat dans le monde social et sur celui de l'insertion sociale.

Enfin, le CEDIT délivre des conseils auprès des entreprises d'artisanat. En effet, ces entreprises connaissent aujourd'hui de nombreuses difficultés, et ne sont pas suffisamment aidées. Ainsi il ne suffit plus pour un artisan de posséder des compétences et un savoir-faire : il doit aujourd'hui pour survivre devenir un véritable entrepreneur, capable de gérer son entreprise comme un véritable chef d'entreprise. Le CEDIT a ainsi mené plusieurs projets, avec d'excellents résultats, notamment dans le domaine de l'organisation de la production, de la comptabilité industrielle,... Ainsi, par exemple, l'artisan doit être en mesure de fixer le prix de son objet en fonction des coûts générés (matériaux, temps, personnel,...). Or aujourd'hui, beaucoup d'artisans ne sont pas capables de fixer correctement le prix de leurs objets. De même, l'artisan doit être capable d'entrer sur un nouveau marché.

Le CEDIT s'est ainsi donné pour objectif au cours des prochaines années de ré-insuffler auprès des jeunes cet esprit d'entreprise, qui a fait de l'Italie et de la Toscane une grande plate-forme artisanale. Sans cela, le futur des artisans semble compromis. Pour cela, le CEDIT est disposé à collaborer avec d'autres pays et avec d'autres institutions.

M. CORRIERI a invité Mme JEAN à entamer une collaboration approfondie sur ce thème.

Mme ZAZZI a pris la parole pour rappeler qu'en France, il est obligatoire pour un artisan désireux de s'inscrire à la Chambre des Métiers, de suivre un stage de préparation à l'installation (SPI). C'est une façon de s'assurer que les futurs artisans possèdent les rudiments de la gestion d'une

entreprise. De plus, le coût de ce stage engage le chef d'entreprise à prendre conscience de l'importance de ces compétences en gestion.

En réponse, M. CORRIERI a indiqué qu'il n'existe pas un tel stage. Plus grave encore, les artisans doivent remplir de nombreuses autres obligations qui souvent découragent le jeune dans son projet de devenir artisan. Le CEDIT, en tant que Fédération des Artisans, mène un combat très actif pour alléger ces obligations. Ainsi, contrairement à de nombreux pays, où il suffit de se déclarer à la mairie, l'artisan en Italie doit passer à travers un parcours du combattant qui dure de 6 à 8 mois. Toute cette bureaucratie est très contraignante. Ces règles aboutissent en particulier à rejeter les artisans en dehors des centres-villes. Les artisans, ainsi rejetés dans des zones industrielles de périphérie, perdent leurs racines et leurs clients.

Mme VIRASSAMY a demandé des précisions sur les aides apportées par la Région Toscane au projet de gestion de la mobilité.

M. CORRIERI a rappelé qu'il s'agit d'un projet qui vient à peine de démarrer. L'objectif de ce projet est de créer des plates-formes de gestion de la mobilité des apprentis, au sein desquelles les institutions départementales et régionales vont encourager la mobilité territoriale. Ainsi, par exemple, les ANPE (centre pour l'emploi en Italie), vont en plus de leurs activités de formation et de reclassement, sensibiliser les demandeurs d'emploi à la mobilité. Des partenaires privés vont être impliqués dans ce projet. La Région Toscane par exemple pourra par exemple passer un appel d'offres pour assurer la mobilité de 100 apprentis. Des entreprises privées pourront répondre à l'appel d'offres et prendre en charge cette mobilité. Il s'agit d'une tâche très complexe, qui suppose de sélectionner les candidats à la mobilité, assurer un stage de langue, assurer la logistique...

Les financements pour ce projet sont alloués par le FSE.

Mme VIRASSAMY a demandé des précisions sur le statut des stagiaires en situation de mobilité, notamment lorsqu'ils sont déjà diplômés.

En réponse, M. CORRIERI a indiqué que ces jeunes ont le même statut que des jeunes qui se déplacent dans le cadre d'un projet Leonardo. Ce sont des jeunes en formation. De même, ils ont le même statut en matière de reconnaissance des compétences. Même s'ils ne font pas partie des Leonardo, ils obtiendront le certificat « Europass ».

Mme Fouquet a tenu à préciser que « l'Europass » est simplement une attestation, et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une validation.

Mme JEAN a partagé son point de vue mitigé sur « l'Europass ». Il s'agit selon elle, d'un dispositif assez complexe à mettre en oeuvre. Il constitue

bien sûr, un atout supplémentaire sur un CV, qui atteste d'une certaine capacité d'intégration et d'une certaine expérience, sans pour autant être une véritable validation unanimement reconnue.

Pour que ce dispositif devienne une véritable validation des compétences, il qu'elles soient reconnues à l'intérieur de la définition d'un métier par des professionnels.

Gabriel David, de la CAPEB, a interrogé M. CORRIERI sur la nature des participants au projet de mobilité et sur la possibilité d'étendre le dispositif à des artisans en exercice et à leurs salariés, notamment à la lumière du communiqué d'Helsinki du 5 décembre 2006 qui incite fortement à travailler sur la formation professionnelle.

En réponse, M. CORRIERI a indiqué que le projet mobilité s'adressera en premier lieu aux apprentis. En Italie, les apprentis sont obligés de suivre un cours ou un stage de formation. Ils doivent suivre un module de 240 h sur 2 ans. Nous proposons dans un premier temps, dans le cadre de ce projet, à titre expérimental, que le stage de formation ne soit pas suivi et qu'il soit remplacé par un projet de mobilité. Ainsi, la Région Toscane reconnaîtrait à un apprenti qui a suivi une mobilité les mêmes compétences que celles qu'il aurait pu obtenir s'il avait suivi le module de 240h. L'objectif poursuivi par M. CORRIERI est donc de remplacer ces stages de formation, jugés inadaptés, par la mobilité, dans les mêmes conditions de reconnaissance.

En ce qui concerne la validation des compétences, l'Union Européenne vient de promulguer, en octobre 2006, un référentiel de compétences. Bien que ce soit un projet encore en cours, certains critères ont déjà été mis en avant. Ce référentiel sera amené à évoluer, car chaque Etat membre possède des modèles propres de validation des compétences et des acquis. Les années à venir vont permettre de peaufiner ce référentiel de compétences.

Ce qui est important, en attendant d'avoir un référentiel, c'est d'obtenir une reconnaissance des compétences au niveau régional, voire national. C'est ce que le CEDIT est en train de faire en Toscane.

Le CEDIT : www.cedit.org

Présentation de l'association des maîtres tapissiers du Royaume-Uni – Mike Spencer

Mike SPENCER a pris la parole. Il travaillait à l'origine dans la fabrication des bateaux, et s'est ensuite reconverti dans le métier d'artisan tapissier et dirige aujourd'hui l'association des maîtres tapissiers.

Pour diriger une association telle que l'association des maîtres tapissiers du Royaume-Uni, il est indispensable de comprendre le fonctionnement

d'une micro-entreprise, d'avoir travaillé dur, rencontré de nombreuses difficultés et subi de nombreux échecs.

M. SPENCER a fait référence aux propos de M. CORRIERI pour réaffirmer la nécessité pour les artisans de se comporter en chefs d'entreprise afin de survivre dans un monde économique particulièrement compétitif, où l'on peut, par exemple, être en concurrence avec des fabricants industriels de canapés vendus 400€ pièce, voire même offerts gratuitement. De tels fabricants n'hésitent pas à investir 70 millions d'euro en publicité, comme le fait la société DFS, pour déclencher, susciter l'intérêt du consommateur et les tromper sur la qualité de leurs produits vendus en grande surface.

Les consommateurs au Royaume-Uni ont tendance à considérer que les meubles sont des articles de faible valeur. Ils n'hésitent pas à dépenser 100€ pour faire réparer leur machine à laver, mais refusent de dépenser la même somme chez un artisan pour tapisser un meuble. Il serait nécessaire de faire la promotion permanente pour que les consommateurs valorisent mieux les compétences des artisans.

M. SPENCER a insisté sur la nécessité pour les artisans de se comporter en chef d'entreprise, ne serait-ce que pour nourrir leur famille et échapper à la pauvreté.

L'association des maîtres tapissiers a été créée en 1946, juste après la guerre. Le gouvernement, à l'époque, certifiait les fabricants de meubles et limitait le nombre de modèles de meubles qu'il pouvait produire à 17. L'association a été créée afin de lutter contre ces restrictions. L'objectif de l'association était d'assurer la survie des entreprises adhérentes et de regrouper leurs forces pour faire face à la concurrence des grandes sociétés, qui possédaient une licence. Il s'agissait en fait plus d'une chambre de commerce que d'une association professionnelle.

A cette époque, l'association comprenait 1000 membres. Beaucoup faisaient partie des principales manufactures du Royaume-Uni. Aujourd'hui, elle en comprend 500.

La concurrence a commencé à se développer dans les années 70 et 80, en même temps que l'économie britannique traversait une longue période de récession. Beaucoup de petites entreprises ont traversé de grandes difficultés. Elles ont alors essayé d'obtenir des financements auprès des banques. Les entreprises qui n'avaient pas de compétence de gestion n'ont pas été capables d'obtenir les informations demandées par le banquier : marge d'exploitation, business plan... Beaucoup de ces entreprises ont disparu. Les entreprises qui ont survécu, de leur côté, ont du faire face à un manque de main d'œuvre qualifiée, car les artisans qui avaient cessé leur activité n'avaient pas pris le temps de former la relève.

Aujourd'hui encore, le gouvernement ne soutient toujours pas la formation des petits artisans. Le gouvernement préfère dépenser plusieurs centaines de milliers de livres sur la production de rapports, qui se contentent souvent d'identifier des problèmes déjà connus, au lieu d'aider directement les petites entreprises. C'est également le problème des initiatives financées par l'Europe qui aboutissent à la production de rapports, au détriment de l'aide directe aux petites entreprises.

A la fin des années 80 ou au début des années 90, l'association a pris conscience de la nécessité de changer pour éviter de périr. L'une des actions de changement envisagée était de s'associer avec d'autres artisans, (artisans drapiers, chaisiers,..), afin d'unir leurs forces et négocier avec le gouvernement.

Tous les artisans ont souffert d'une forme d'arrogance de la part des fonctionnaires du gouvernement, qui ignorent souvent la réalité et les difficultés du métier d'artisan. Selon M. SPENCER, les artisans ont du accepter qu'ils n'avaient pas toutes les compétences et se résigner à se faire aider.

L'association avec les artisans-drapiers, qui a duré de 1992 à 1995, n'a pas fonctionné. En effet, chaque métier se considérait comme un groupe d'élite, ce qui rendait difficile leur collaboration, en particulier dans les négociations avec le gouvernement.

L'association a introduit, en collaboration avec le gouvernement, un code de pratiques afin de sensibiliser le consommateur à l'existence de normes de qualité dans le secteur. Ce code est téléchargeable sur internet par les consommateurs. L'association des maîtres tapissiers est devenue l'organisme pilote en ce qui concerne la qualité.

L'association des maîtres tapissiers est aujourd'hui l'une des grandes associations professionnelles lors du « salon du mois de janvier », qui reçoit de nombreux visiteurs Européens. L'association organise des séminaires, et gère un centre de service où beaucoup de collectivités peuvent retirer leur courrier et utiliser internet. L'association publie également son propre journal, qui fait la promotion du métier. Ce journal est distribué librement, et M. SPENCER a invité les participants à lui envoyer un courriel s'ils souhaitaient en recevoir une copie.

En matière de formation, l'association est impliquée dans un groupe d'organisations gouvernementales. Chaque année, l'association investit près de 75000 euros dans ce projet de formation, qui malheureusement se contente de produire des rapports, sans résultat concret. En juillet dernier, l'association a décidé de changer de cap et de procéder à l'achat d'un centre de formation à Cardiff, sur fonds propres. Des actions de la société anonyme sont vendues aux membres de l'association. Il s'agit d'un premier pas vers la délivrance d'une formation rapide et concrète,

permettant à chacun des membres d'envoyer des étudiants sur une période de deux semaines.

Le Business plan pour ce projet a été récompensé par un prix de 7500 euros. Le centre accueille également des élèves pour leur montrer ce qu'est l'industrie et améliorer l'image de l'artisanat auprès des parents, qui considèrent souvent l'artisanat comme un métier dépassé, dévalorisant, réservé aux classes sociales peu élevées.

M. SPENCER a insisté sur le besoin de développer chez les jeunes l'expérience, le flair, l'instinct.., même chez des étudiants pas particulièrement malins.

M. SPENCER, en guise de conclusion, a insisté sur la nécessité d'être à l'écoute du marché et de renforcer la capacité à entrer sur ce marché. Les artisans, selon M. SPENCER, doivent se comporter de manière professionnelle dans la production, dans la facturation, dans les devis....

Mme JEAN a remercié M. SPENCER. Selon elle, M. SPENCER est prêt pour entrer dans le réseau.

Elle a également indiqué que les propos de M. SPENCER rejoignaient le contenu des débats tenus la veille. Mme JEAN a invité les participants à consulter le site internet de M. SPENCER et d'y télécharger le journal.

Mme VIRASSAMY a demandé à M. SPENCER si les membres de son association étaient disposés à s'engager dans une démarche de mobilité, c'est à dire à accueillir des jeunes ou à envoyer des jeunes à l'étranger.

M. SPENCER s'est dit prêt à accueillir et former des jeunes d'autres pays. Cependant, M. SPENCER reste très réticent à l'idée d'utiliser Europass, qui est un dispositif européen administrativement très lourd. De plus, la réglementation britannique sur la santé et la sécurité est très difficile à gérer, et constitue un obstacle de taille à la mobilité.

Mme JEAN a tenu à préciser qu'elle a déjà des échanges avec les membres de l'association des maîtres tapissiers du Royaume-Uni, qu'elle connaît depuis 15 ans.

Mme VIRASSAMY a tenu à réagir aux propos de M. SPENCER, qui a indiqué qu'au Royaume-Uni, les métiers d'art ont une image « vieillotte ». Elle a cité une étude conduite récemment en France sur l'image des métiers d'art et qui a révélé que le grand public considère au contraire les métiers d'art comme des métiers porteurs.

En réponse, M. SPENCER a précisé ses propos. Il a indiqué que le grand public n'est pas disposé au Royaume-Uni à payer pour avoir un meuble de qualité. C'est selon M. SPENCER une question de perception du grand

public. C'est un problème de taille, qu'il est difficile pour l'association de résoudre.

Association des tapissiers anglais : www.upholstereres.co.uk

Présentation de l'établissement de formation aux métiers du meuble La Fachschule fur Holztechnik, à Stuttgart – Alain AYADI

Alain AYADI a pris la parole pour présenter l'école dans laquelle il enseigne.

Le système d'éducation allemand est fédéral, si bien que chaque Lander a son propre système d'éducation.

L'institut de M. AYADI est situé près de Stuttgart, en Bade-Wurtemberg, lander qui compte près de 10 millions d'habitants.

Les étudiants qui rejoignent l'école ont un BEP ou un CAP et ont passé 2 ans en entreprise. Cette école forme des étudiants en 1 an ou 2 ans. Les étudiants formés en 1 an sont qualifiés de « maître menuisier », alors que les étudiants formés en 2 ans sont qualifiés de « créateurs » ou bien « techniciens ingénieurs ». A l'issue de cette formation, les étudiants reçoivent un baccalauréat de formation spécialisée (bac professionnel).

Pour obtenir son diplôme, le maître menuisier doit passer un examen écrit et dessiné. Il doit également réaliser une pièce unique. Les « créateurs » et les « techniciens ingénieurs » doivent passer un examen écrit, réaliser une pièce unique, et produire des dessins sur l'aménagement de locaux. La plupart des étudiants en 2 ans passent les épreuves après 1an de formation pour devenir « maître menuisier », même si cette étape n'est pas indispensable.

L'école propose également un cursus spécifique, « l'académie », destinée aux élèves qui souhaitent s'installer à leur compte ou reprendre la succession d'un de leurs parents.

A l'issue de chacun des cursus de formation, les étudiants reçoivent un baccalauréat professionnel et peuvent intégrer une « fachschulle », institut universitaire spécialisé. Certains étudiants participent ainsi aux projets Léonardo dans ce cadre là.

M. AYADI a ensuite montré des photos du bâtiment de l'école, où les participants ont pu visualiser des salles de travail particulièrement bien équipées en ordinateurs, des ateliers de CNC (machines à commande numérique).

M. AYADI a également montré des exemples de productions des élèves (lit, armoire, crédence pour matériel de dessin,..). Il a également montré des dessins produits par les élèves et réalisés à la main ou bien avec des outils de DAO (dessin assisté par ordinateur).

Certains élèves parviennent à vendre leur production.

M. AYADI a enfin montré quelques exemples de ses propres productions. Il a également indiqué qu'avant de devenir enseignant, il a été dessinateur pour des architectes, créateurs,... C'est dans ce métier qu'il a gagné le plus d'argent.

Il a ainsi participé à des projets pour la gare de Leipzig, le stade de Stuttgart, le centre Sony de Berlin, une banque à Moscou ...

Enfin, M. AYADI a conclu en répétant ce qu'il dit souvent à ses étudiants : que les entreprises ont besoin d'eux et que leur métier a un véritable avenir.

Mme VIRASSAMY a demandé à M. AYADI s'il collaborait avec une organisation professionnelle du bois.

M. AYADI a répondu par l'affirmative. Mme JEAN a précisé également qu'il travaillait avec les chambres de métiers et les organisations professionnelles.

Association de formateurs en dessins d'architectures : www.zpg-gm.de
Contact : Alain.Ayadi@t-online.de

Présentation des actions de l'OFAJ – Madame Fouquet

Mme FOUQUET a pris la parole. Elle travaille à l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse. Il s'agit d'une petite organisation internationale créée en 1963, comme première concrétisation du Traité de Coopération Franco-Allemand de l'Elysée. L'OFAJ a été créé 6 mois après la signature du traité.

L'objectif de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse est de favoriser les rencontres entre les jeunes des deux pays, dans tous les secteurs qui font la vie d'un jeune : l'éducation pré-scolaire, l'école primaire, le premier cycle du secondaire, les différentes formes du deuxième cycle du secondaire, la formation professionnelle, les échanges universitaires à court-terme (qui ne sont pas pris en charge par les programmes européens), les activités de loisir (centre de vacances, activités sportives, activités culturelles, ..), et les rencontres pour jeunes professionnels.

L'OFAJ compte un bureau à Paris et un bureau à Berlin, qui ont compétence sur chacun des deux pays, dans des secteurs d'intervention différents. Le siège est actuellement en France.

Mme FOUQUET est responsable du bureau « emploi, solidarité, université ». Ce bureau, qui est responsable des échanges dans le cadre de la formation professionnelle, est situé à Paris.

L'OFAJ peut apporter une aide aux organismes de formation soit dans le cadre d'échanges de groupe, soit dans le cadre de projets individuels.

En ce qui concerne les échanges de groupe, les deux organismes de formation, français et allemand, doivent se mettre d'accord sur un projet d'échange. Ces programmes sont également pour les formateurs l'occasion d'échanger entre eux et de découvrir les systèmes de formation de l'autre pays, leurs débouchés, leur organisation des métiers.

Les bourses individuelles sont attribuées dans le cadre d'un cursus de formation professionnelle ou dans un système d'apprentissage (à formation professionnelle mi-temps) ou dans un système de formation professionnelle à plein temps. Les bourses sont attribuées pour des projets d'une durée minimale de 4 semaines, et peuvent durer jusqu'à 5 mois, dès lors qu'il a été décidé la veille de traiter les métiers d'art comme les écoles d'art. La condition sine qua none d'intervention est l'existence d'un partenariat entre les organismes de formation.

L'OFAJ apporte un peu d'argent (moins d'argent que Bruxelles) qui est relativement facile et rapide à obtenir. Ainsi, une demande de subvention consiste en un formulaire de deux pages. L'aide recouvre un minimum de 300 euro/mois, une aide au transport (qui couvre le coût d'un voyage en train 2^{ème} classe) et éventuellement des cours de langue, pour les participants qui le nécessitent.

L'OFAJ peut également intervenir jusqu'à 1-2 ans après un échange. Elle délivre également aux allemands qui viennent en France un Europass, qui est une simple attestation et non une certification.

Mme FOUQUET a indiqué que l'OFAJ dispose d'un site web sur lequel il est possible de trouver de l'information sur ces aides.

Elle a également rajouté que l'OFAJ peut également apporter des conseils et des explications sur les systèmes de formation dans chacun des deux pays.

Mme JEAN a remercié Mme FOUQUET et a exprimé son souhait que des organismes tels l'OFAJ puissent exister dans les autres pays. Elle a confirmé que cet organisme fonctionne très bien et que les aides sont très directes, rapides et simples. www.ofaj.org/

Présentation des actions de « Oficioyarte » - Pablo BLANCO

Pablo BLANCO a ensuite pris la parole pour présenter « Oficioyarte », dont il est directeur de projet. « Oficioyarte » est l'organisation nationale des artisans espagnols. Contrairement à l'Italie ou à la France, il n'y a en Espagne, au niveau national, qu'une seule organisation telle que « Oficioyarte ».

En Espagne, le concept d'artisanat est similaire à celui d'artisanat artistique, contrairement à la France et à l'Allemagne, où la notion d'artisanat reçoit une définition plus vaste.

L'association représente plus de 2000 micro-entreprises, dans des domaines variés (cuir, céramique, textile, bois...). L'Espagne travaille en collaboration avec une cinquantaine d'associations régionales, qui ensemble forment « Oficioyarte ». En effet, en Espagne, chacune des 17 Régions a son propre Parlement et ses propres lois. L'artisanat est géré exclusivement au niveau régional et non au niveau national. Ainsi, les associations régionales « Oficioyarte » ont souvent plus de fonds que l'association nationale.

En Espagne, il est difficile de fonctionner au niveau national. L'année dernière, l'association a travaillé au niveau national à la promotion des nouvelles technologies dans le secteur de l'artisanat. M. BLANCO pense en effet qu'il est nécessaire pour les micro-entreprises, de s'investir dans les nouvelles technologies, pour éviter de disparaître et faire face aux évolutions du marché.

« Oficioyarte » propose aux adhérents un ensemble de services, a créé un site web en 4 langues, propose une plate-forme de e-commerce. « Oficioyarte » a développé un logiciel de gestion et d'administration d'un atelier d'artisanat. Il s'agit d'un outil très simple et très puissant, qui se charge de la comptabilité, de la fiscalité, ... En effet, « Oficioyarte » est partie du constat que le marché des artisans n'était pas intéressant pour les éditeurs de logiciels, car trop étroit, pour développer cet outil. Le prix de l'outil est de 120€ pour les membres. 500 ateliers l'utilisent pour l'instant. M. BLANCO reconnaît qu'il est difficile de convaincre les artisans de dégager du temps pour utiliser cet outil, ce qui est pourtant une nécessité.

« Oficioyarte », publie également un magazine (« Oficioyarte ») ainsi qu'un site web qui contient beaucoup d'informations sur le secteur de l'artisanat artistique en Espagne.

M. BLANCO a également souhaité présenter le système de formation en Espagne. A l'issue des études secondaires, à 17 ans, les étudiants peuvent

choisir parmi trois options : sciences, littérature et arts. Une école spécialisée dans l'art propose un cursus de 2 ans, permettant par la suite d'entrer à l'université. A défaut d'aller dans cette école, les étudiants peuvent également suivre un cycle formateur à 2 niveaux : niveau moyen et niveau supérieur. Le niveau supérieur comporte deux années et permet ensuite d'aller à l'université pour étudier l'art. Le niveau moyen, après un examen, permet d'intégrer l'école supérieure ou passer le module supérieur avant d'intégrer l'université.

Ce système de formation propose plusieurs disciplines, avec des compétences diverses.

En Espagne, le Ministère de l'Education définit les points principaux du programme. C'est ensuite aux Régions (les communautés autonomes) d'adapter les curriculums à leurs besoins. Enfin, chaque école adapte les programmes à sa situation.

Au niveau universitaire, en dehors des Beaux-Arts, il existe plusieurs programmes en 3 ans : restauration, conservation de l'héritage culturel, céramique, verre, design. Les associations professionnelles, les ateliers, les écoles privées, les écoles publiques, organisent également des cours. La plupart sont des cours très spécialisés pour les gens qui travaillent et qui veulent développer leurs compétences. Certains programmes sont destinés aux jeunes qui veulent découvrir l'artisanat.

En réponse à une question sur le financement de « Oficioyarte », M. BLANCO a indiqué que son association est entièrement autonome, au niveau national. Seules certaines associations régionales reçoivent un financement des gouvernements régionaux qui ont pour la plupart des dispositifs de financement spécifique en matière d'artisanat (par exemple : financement de 20 à 30% pour une participation à un salon en Espagne, financement de 80% pour une participation à un salon à l'étranger...)

Il est impossible selon M. BLANCO d'obtenir un financement direct du gouvernement central. Seuls, certains projets particuliers peuvent bénéficier de dispositifs spécifiques destinés par exemple aux micro-entreprises, aux nouvelles technologies. Par ailleurs, « Oficioyarte » demande aux entreprises adhérentes de participer au financement de certains services : hébergement d'un site web, utilisation du logiciel... Les prix pratiqués sont toutefois très modérés, et dans tous les cas inférieurs aux prix du marché.

Mme VIRASSAMY a demandé si le logiciel de gestion est adaptable à d'autres pays. M. BLANCO a répondu qu'il serait très heureux de l'adapter à la France. Il a développé il y a plusieurs années une version du logiciel pour le Portugal. La plus grande difficulté a été de s'adapter au système fiscal portugais. Par ailleurs, en Espagne, le logiciel a été développé en

plusieurs langues (catalan, basque, castillan...). Enfin, la possibilité d'adapter le logiciel à l'Irlande a déjà été explorée, sans toutefois aboutir.

En réponse à une demande de précisions sur l'e-commerce, M. BLANCO a exposé l'approche de « Oficioyarte » en matière de e-commerce. C'est un sujet sur lequel « Oficioyarte » a publié depuis 1998 de nombreux articles. Selon lui, il est très important, avant de se lancer dans des projets très compliqués et coûteux, d'avoir une approche très basique, comme la plupart des sociétés. « Oficioyarte » a développé un site de e-commerce pour un atelier qui fabrique des cornemuses. Il s'agit d'un marché vertical très spécialisé.

Ce site, a été développé en 2 ans et est accessible en quatre langues. Il propose au consommateur de définir en 10 étapes les caractéristiques de son instrument (type de bois, tonalité, niveau de son...). M. BLANCO, bien que sceptique au début de l'expérience, a été étonné par le succès du site. Pendant le premier mois, le site a attiré 6000 visiteurs pour un volume de vente de 6000 euros. Certains instruments ont été vendus aux USA, en France, en Italie ...

M. BLANCO estime que l'utilisation des nouvelles technologies doit être très simple au départ (un simple site-vitrine) avant éventuellement passer à un site plus évolué, si l'artisan en éprouve le besoin. Cela a été le cas avec le projet pilote.

Selon M. BLANCO, seules les sociétés qui seront présentes sur internet pourront survivre. Il s'agit donc pour les artisans de s'adapter à ce changement fondamental.

De manière générale, l'internet change la façon dont les gens communiquent et échangent entre eux.

Oficioyarte : www.oficioyarte.org

Pablo Blanco Gomez : web@oficioyarte.org

Organizacion de los Artesanos de Espana : correo@oficioyarte.org

Les dispositifs de la Région Ile-de-France en faveur de la mobilité - Laetitia Quilichini Chargée de mission Mobilité Unité Développement

1^{er} volet - La mobilité des étudiants

2^{ème} volet - La mobilité des publics en formation professionnelle et apprentissage. Il s'agit des demandeurs d'emploi, des apprentis, des jeunes issus des missions locales.

3^{ème} volet transversal - Le soutien aux expérimentations et aux partenariats en faveur de la mobilité des étudiants et des publics en formation professionnelle et apprentissage. Sollicitée par de nombreux partenaires (Etablissements d'enseignement supérieurs, Centres de Formation d'Apprentis, Organismes de formation, Chambres consulaires, Missions Locales, Syndicats professionnels) qui ont fait remonter des besoins croissants en matière de mobilité, la Région joue un rôle de facilitateur et de catalyseur.

L'action régionale est basée sur un constat : quel que soit le niveau de qualification des publics bénéficiant d'une expérience de mobilité professionnelle à l'étranger, l'évaluation des actions réalisées fait apparaître une progression accélérée dans le parcours de formation et d'insertion, notamment pour les plus faiblement qualifiés.

La Région, en tant que collectivité locale qui a pour compétence la formation professionnelle et l'apprentissage, a donc décidé de soutenir la mobilité internationale car elle permet en effet d'acquérir des compétences techniques mais aussi transversales en terme d'autonomie, de confiance en soi et de communication qui sont très importantes, notamment pour les publics en recherche d'emploi.

Un rapport cadre intitulé « Développement d'une politique de mobilité internationale » a été adoptée par les élus régionaux en mai 2006.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Région a mis en place **des dispositifs permettant de répondre à des besoins identifiés :**

Le nouveau dispositif d'incitation à la mobilité à l'international des apprentis prévoit d'aider les CFA à organiser sous la forme de plan d'action annuel : des séjours collectifs, des stages individuels, des sections d'aide à la mobilité européenne.

- La participation régionale au programme communautaire de formation professionnelle Leonardo da Vinci

Le programme Leonardo da Vinci a pour objectif de favoriser et de développer la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi au sein de l'Union Européenne, d'améliorer leurs connaissances linguistiques et de renforcer leurs aptitudes et leurs compétences pour atteindre une meilleure insertion professionnelle. Depuis décembre 2004, la Région y participe (stage en entreprise d'une durée de 3 mois).

Pour 2005, 250 bénéficiaires étaient visés. Pour 2006, 300 bénéficiaires étaient visés.

- La participation régionale au programme Eurodyssée, créé en 1985 par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Depuis 2002, la Région participe à Eurodyssée, programme d'échanges entre régions d'Europe basé sur la réciprocité, qui permet de bénéficier d'une formation linguistique et d'un stage en relation avec leur profil professionnel dans une entreprise européenne. Ce programme s'adresse aux jeunes, originaires d'une région membre de l'ARE, qui envoie et qui s'engage à recevoir de jeunes européens.

En 2005, étaient visés 50 jeunes envoyés en Europe et 50 européens accueillis dans des entreprises franciliennes. En 2006, ces objectifs sont maintenus.

- La Région favorise la mise en œuvre de projets de mobilité en priorité dans les zones faisant l'objet d'accord de coopération décentralisé : 1^{ère} expérimentation, Hanoi

La Région vise à renforcer les échanges économiques avec les zones de coopération décentralisée et à construire des relations d'échanges de savoir faire et de pratiques pédagogiques.

Ainsi, depuis 1989 la Région entretient des relations de coopération avec la ville de Hanoi. Le dispositif régional consiste à organiser chaque année des placements en entreprise à Hanoi pour une vingtaine de demandeurs d'emploi pour une durée de 3 à 6 mois.

Conseil régional d'Ile-de-France
<http://www.iledefrance.fr>

